L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.
Bureaux : 72 rue de Chartres

NOUVELLE-ORLÉANS.
MERCREDI, 27 AVRIL 1892.

M. Henry Vignaud.

Nous reproduisons récemment, de l'édition parisienne du *New York Herald*, un article faisant le plus grand honneur à M. Henry Vignaud et lui rendant un hommage tout légitime. Hommage spontané aussi, ch, après avoir constaté que M. Vignaud, premier Secrétaire de la Légation Américaine à Paris, devenait chargé d'affaires, à la suite du départ de M. Whitelaw Reid et remplirait ces hautes fonctions durant l'intérim, l'auteur passait en revue les services importants rendus par l'éminent Secrétaire dans la voie diplomatique.

Or qu'il nous soit permis de l'écrire, à nous qui avons toujours eu avec M. Henry Vignaud les plus intimes relations, il est de ceux qui vivent avant tout de la vie de famille et de la vie de travail, et la modestie est un trait tellement essentiel chez lui, que jamais il ne consentirait à la moindre démarche, directe ou indirecte, pour provoquer un mot d'éloge à son adresse.

Celui que lui a adressé le rédacteur du *New York Herald*, a donc été spontané, nous le répétons, et écrit sous la dictée d'une conviction profonde et de la vérité.

Aussi la parole de l'écrivain ne s'est point perdue dans le vide.

A peine l'article traduit par nous l'autre jour avait-il paru, qu'un citoyen américain, de haute situation, et résidant actuellement à Paris, renchérissait encore sur le *Herald* et lui adressait les lignes suivantes que nous reproduisons vite et avec bien du bonheur :

"POURQUOI NE PAS NOMMER MINISTRE " HENRY VIGNAUD ?

"A l'Editeur du *Herald* :

"L'article de juste appréciation publié dans votre numéro de dimanche sur "*Un diplomate Américain*" a suggéré à nombre d'Américains la question qui sert de titre à cette lettre.

"Ceux d'entre nous qui ont fait de Paris leur résidence ces dix dernières années, savent bien que dans toutes les négociations diplomatiques qui, sous les divers Ministres Américains, ont eu un résultat favorable pour notre pays, la vaste expérience de M. Vignaud, et non seulement sa connaissance des sujets en discussion, mais aussi ses relations avec les divers membres du gouvernement français chargés de leur règlement, ont été de puissants facteurs dans les avantages ainsi recueillis par les Etats-Unis. Chaque Ministre, depuis le général Noyes jusqu'à M. Whitelaw Reid, a hautement reconnu les services signalés rendus par notre fidèle Secrétaire de Légation.

"Ne serait-ce pas un acte de justice si notre Président, qui s'est engagé à mettre en pratique la Réforme du Service Civil, saisissant cette occasion, sans retour peut-être dans la ligne diplomatique, consacrait le dit principe, en élevant M. Vignaud à la plénitude du poste considérable de Ministre Plénipotentiaire, au moins pour le reste du terme d'office de notre regretté Ministre ?

"Voulez-vous prêter l'influence de vos colonnes, à Paris et à New York, pour encourager une nomination qui serait manifestement l'expression de la reconnaissance nationale due à des services distingués, et prouverait la sincérité des professions de foi de la présente Administration ?

"Paris, 4 avril 1892.

STEPHEN H. FRYNY.

Et le *Herald*, appuyant son correspondant, ajoute :

"On ne voit pas pourquoi on ne ferait pas la nomination demandée dans la lettre ci-dessus.

"Elle serait à coup sûr très populaire et fournirait au Président Harrison l'occasion de témoigner de l'intérêt qu'il prend, ainsi qu'il l'a souvent exprimé, à l'avancement des membres du Service Diplomatique. Nul ne s'y est plus distingué que M. Vignaud.

"Il est pleinement compétant pour la position de Ministre ; ce serait un acte courtois de lui conférer cet honneur, jusqu'à la fin du terme actuel. C'est là l'une des grandes positions dont dispose le Président Harrison ; reste à savoir s'il y nommera un politicien en récompense de services rendus ; ou si cette gracieuse distinction sera, conformément à la suggestion de la lettre qu'on vient de lire, conférée à M. Vignaud, comme prix de dix-huit années de fidélité et précieux services dans la Légation des Etats-Unis à Paris."

Nous souhaitons cordialement que le Président se rende à cette double demande, appuyée aussi par l'immense majorité de la colonie Américaine à Paris. Pareille promotion nous serait une fierté, car M. Henry Vignaud est l'un des nôtres, un louisianais ; et le gouvernement s'honorerait lui même en honorant ainsi la fidélité, le talent.

THEATRE DE L'OPERA.

La quatrième et dernière représentation au bénéfice du Women & Children's Hospital a eu lieu hier. Du monde, mais pas assez.

Nous le regrettons, et pour les absents, car les cinq tableaux de *Light of Asia* ont marché avec un charmant ensemble ; et pour l'œuvre de bienfaisance qu'on avait en vue et si digne d'intérêt.

Les dames organisatrices et leurs nombreux collaborateurs en sont prodigués afin d'atteindre un but éminemment charitable, mais leurs efforts ont été mal récompensés.

En effet, si nos informations sont exactes les quatre recettes ne suffiront pas à couvrir les frais qui, d'ailleurs, ont été fort considérables.

Many Persons are broken down from overwork or household cares. Brown's Iron Bitters rebuilds the system, aids digestion, removes excess of bile, and cures malaria. Get the genuine.

Les donneurs de l'à-peu-près.

Un jeune reporter revient, triomphant, de chez un illustre savant à qui il avait mission de demander son portrait pour le reproduire dans un journal.

—Et comment avez-vous fait pour décider le grand homme, toujours si rebelle à ce genre d'invites ? demande le directeur du journal.

—Rien de plus facile, il a dit oui lorsque je l'ai eu un *instant tenté*.

QUE VEUT DIRE CELA ?

Au cours du dernier mois, les immenses affaires de la King's Royal Germetser Co. ont augmenté de plus de moitié ; et des ordres considérables lui viennent de partout. Le 20 février, I. L. Lyon & Cie, de la Nouvelle-Orléans lui ont donné une commande qu'il est payée comptant, de sept mille deux cents bouteilles à livrer de suite.

Cela veut dire :

1. Que lorsque des hommes comme le général Longstreet, le Général Turner, le Gouverneur Hubbard, le Colonel Avery, le Rév. W. G. E. Cunningham, le Rév. T. B. Hawthorne, et le Rév. Sam Jones font l'éloge d'une médecine et en parlent de la façon la plus favorable, le peuple les croit.

2. Que le Germetser a fait tout ce que ces plus ardents amis en avaient déclaré qu'il ferait.

3. Que le remède a triomphé de la Grippe, du Rhumatisme, de la Dyspepsie, de la débilité Nerveuse, de l'Insomnie, des affections de reins, de l'asthme, des maux d'tête, des catarrhes dans tous les cas où l'essai en a été fait.

4. Que la découverte du Germetser est la plus précieuse contribution de ce siècle à la science médicale.

Comme médecine de printemps, il n'a pas d'égal ; il fortifie l'estomac, facilite la digestion, tonifie le système, et ainsi donne santé et bonheur. Sous ce rapport nul remède ne lui peut être comparé.

Le Germetser n'est pas un nauséabond composé ; mais aussi agréable à boire qu'un verre de limonade. Le malade l'aime et attend anxieusement l'heure de le prendre.

A vendre $1.00 la bouteille chez tous les pharmaciens.

—FABRIQUÉ PAR—

King's Royal Germetser Co.,
ATLANTA, GEO.

DR PRICE'S Cream Baking Powder.

En consommation dans des millions de familles. La première de toutes depuis 40 ans

CHRONIQUE DE LA VILLE.

Nouvelle-Orléans, 27 avril 1892.—Indications pour la Louisiane :Temps beau, plus chaud, vents du nord.

Température du 26 avril 1892. Thermomètre de E. & L. CLAUDEL, Opticiens. No 143 rue du Canal.

Entre Carondelet et Baronne.

	Fahrenheit	Centigrade
Thermo du matin.....	70	19
Midi.....	82	25
3 P. M.....	82	25
6 P. M.....	78	23

MARIAGES, NAISSANCES ET DÉCÈS.

Inscrits au Bureau de Santé dans les dernières 24 heures.

Mariages.

Peter Foés à Mlle Nina Phillips.
Thomas Harrison à Mlle Odalie Haden.
W. J. Hume à Mlle Mary A. Lally.
Wash. Williams à Mlle Belle Davis.

Naissances.

Mme Wm Rossman, un garçon.
Mme Alfred Garcelo, un garçon.
Mme Guiseppe Morcel, une fille.

Décès.

Théodore Frois, 77 ans, 405 rue du Canal.
M. L. Kaiser, 21 jours, 60 rue Nord Villere.
Morris Seipe, 1 mois, rue Dauphine, près Maisant.
James M. Chaplan, 26 ans, 89 rue des Français.
A. Albers, 10 jours, Saux lane, Algier.
E. C. Cansel, 23 mois, 646 rue Baronne.
Alfertine Workman, 2 ans, rue Première, entre St-Patrick et St Denis.
C. S. Schopp, 39 ans, Covington, Lac.
George Brown, 18 mois, 28 rue Amelia.
Mary Estelle 30 ans, 483 rue Septième.
Joseph Berrangue, 58 ans, soin Bienvillé et Franklin.
Charlotte Waischona, 76 ans, 298 rue Conti.
R. B. Genesie, 18 mois, 185 avenue Louisiane.
Thomas Dalry, 43 ans, 90 rue Sud Rampart.
T. W. Fischer, 5 ans, 302 rue Gravier.
Bernard Funegan, 56 ans, coin Erato et Annonciation.
George Sick, 6 mois, 306 rue Decatur.
Henry Joseph Bannisl, 6 mois, 70 rue Poland.
M. Carney, 8 mois, 93 1/2 rue Eighteen.
Miss Ella Williams, 55 ans, 844 Laurel.
Frank Kranta, Jr., 14 jours, 18 rue Sorapara.
J. Patten, 9 ans, 194 rue Ste Anne.
Mary M. Wood, 6 mois, 52 rue Pelier, Algier.
John Brady, 13 jours, 234 rue Willow.
Mme M. Meyer, 20 ans, soin Desbiche et Romparte.
James E. O'Neil, 1 an, 39 rue St James.
Ellen F. Kennedy, 8 mois, 56 1/2 rue Ste-Marie.
Mme Mary Fitzgerald, 26 ans, 1.271 rue Tchoupitoulas.

Ventes inscrites au bureau de l'annotateur des aliénations :

E. Genella à C. Schumacher, un terrain borné par les rues Bienville, Douane, Royale et le Passage de la Bourse, $3,500.

W. Melenroth à D. Schumacher, un terrain borné par les rues St-Denis, Philip, Drydée et Première, $3,100.

Le même à C. Gluck, deux terrains bornés par les rues Rousseau, Fulton, Troisième et Quatrième, $118 10.

J. Lewis à Mme R. Battle, un terrain borné par les rues Palmyre, Claiborne, Derbigny et Gasquet, $3,200.

Municipal Improvement Company à J. Adams, un terrain borné par le boulevard de l'Exposition et les rues Calhoun, Breslau et Benjamin, $2,700.

Mlle R. Vioda à J. Walsh, un terrain borné par les rues Bourgogne, Bagatelle, Remparts et Ste-Antoine, $1,176.

A. Cornibé à G. Chessé, un terrain borné par les rues Urquhart, Girod, Annette et Bagatelle, $1,600.

Dr J. Maloney à J. Villmeur, douze terrains bornés par les rues Valence, St-Denis, St-Patrick et Cadiz, $2,000.

R. Martin à N. Davenport, deux terrains bornés par les rues Perrier, Collége, Soniat et Dufossat, $500.

Cour Suprême. — Victor Meyer contre W. T. Richards.—Une nouvelle audition est accordée.

Cour de Circuit.—Le gouvernement contre A. C. Gaiun, pilote. Il est condamné à payer une amende de $100.

Jacob Von Horan contre le Texas and Pacific R. R. Co., pour $2,000.

Mme E. Kaliuski contre les Chevaliers de Pythias, en paiement d'une police de $3,000.

Cour Civile de District.—Les successions de Leon Lamothe et F. Levasseur sont ouvertes.

G. Noth contre A. Willes, pour $118 20.

John H. Heimisbe contre le Tulane Educational Fund, pour obtenir une injonction empêchant la démolition d'un mur mitoyen.

New South Building and Loan Association contre Julia Dupré, pour $3,620.

Empire Packing Company contre la Rosetta Gravel Company, pour $200.

L. Rocca contre E. Glover, pour $205 95.

Mme C. Schilling contre J. Durr pour obtenir le divorce.

Mme M. Iresick contre son mari, en séparation de corps et de biens.

D. J. contre J. A. Lucey en partage.

Geo Jergens contre J. A. Morris pour $1,075.

Murray contre Spencer, Borman contre Blanchard. Rejet de l'exception.

Hart contre Watson. Jugement par défaut.

Mme Cusack contre son mari. Le divorce est prononcé.

Henry contre la ville. Ordonnance de non-lieu.

Succession Locke. Les héritiers sont mis en possession.

Calder contre ses créanciers. Jugement rendu absolu.

N. O. Brewing Association contre Soria. Jugement contre le défendeur pour $109.

Walton contre Scannel. Jugement par défaut.

Mme Rion contre son mari. Jugement en séparation de biens.

Riol & Bros contre Loyd. Jugement en faveur du demandeur pour $737 23.

Zewohl contre Reems. Jugement par défaut.

Cole contre Sweeny—Poursuites abandonnées.

Harris contre la Queen Ins. Co.—Exception rejetée.

Frank contre Meemer—Même décision.

Cour Criminelle. — Section B. —Le capitaine Chris. Collain, accusé de voies de fait, et acquitté par le Police Board, vient d'être reconnu coupable par la Cour Criminelle.

Grand jury.—Le grand jury a rapporté hier les accusations suivantes :

Une de meurtre contre M. Walsh. Thos Leonard et John Ryan pour l'assassinat de Pat. Hanlay le 26 février 1892.

Deux en blanc pour voies de fait.

Deux en blanc pour détournement.

Une de complicité de meurtre contre Healey pour l'assassinat de l'agent John Harley.

Le jury a ajourné à vendredi.

Première cour de recorder.—Le juge Whitaker a présidé hier matin la séance de la Première cour de recorder. Les employés sont : Greffier, James Barry ; commis aux accusations, John Manning ; Docket Clerk, Martin Cash ; commissionnaire, Louis Seibert.

Le feu.—Hier matin à 8 heures 30, le feu a endommagé pour environ $15 l'immeuble situé au coin des rues St-Louis et Tréme, appartenant à Michel Griffin et occupé par Jake Kraemer. Alarme à la boîte No 146.

Un commencement d'incendie s'était déjà déclaré au même endroit, le 14 avril dernier.

—Un commencement d'incendie causé par une cheminée en mauvais état, a endommagé, hier à 12 h. 45 P. M. pour environ $50, la maison située au coin des rues Carondelet Walk et Derbigny, appartenant à Mme Veuve Eike et occupée par L. J. Maistre.

L'immeuble est assuré à la compagnie Liverpool, London & Globe. Le mobilier de M. Maistre qui est assuré à la compagnie de la Nouvelle-Orléans, a été légèrement endommagé. Les flammes ont été éteintes par la pompe No 2.

Vol d'un cheval.—Le shérif Louis Ory, de la paroisse St-Charles, s'arrêtait, lundi soir, à la station Sarpy, sur la ligne du Mississippi Valley, un nommé Jean Marie Fajet de la paroisse St-Charles, qui offrait de vendre un cheval, pour la somme de $25.

Fajet a été déroué au poste du 9me District, sous une accusation de vol par préfraction. Il avait volé l'animal, le 22 courant, chez M. Wm. Depart, qui habite à l'embouchure des rues Short et Tréisième.

Vol.—Les détectives Kerwin et Pecora ont arrêté hier à 1 heure de l'après-midi, Lucinda Jones, une servante de couleur, qui avait volé à Mme Kelly, habitant le No 59 de la rue Royale, un lorgnon.

CONSEIL MUNICIPAL.

Le nouveau Conseil a tenu hier soir sa première séance sous la préséidence du Maire, M. Fitzpatrick. Etaient présents à l'appel, MM. Aiex. Barras, Jacob, Boes, John M. Clarke, J. T. Callahan, Peter B. Caulfield, L. Cucolla, Louis O. Desforges, Chas A. Desporte, Numa Dudousset, Peter Doerr, Charles Dickson, Geo. W. Foster, Samuel Gautier, Samuel T. Gately, Henry Harmeyer, Jas J. Hanafy, Thomas Haley, Irwin Jamison, Wm J. Kane, Maurice Kenny, Charles Lonque, Adam Lorch, Dan. A. Mayer, L. B. Muro, C. E. Morray, Henry Pohlman, F. B. Thirlley, Charles Wirth.

Absents—MM. Brand et Noel.

M. Cucullu est assermenté et le secrétaire de l'ancien Conseil, M. Manning, donne lecture du message du maire, ainsi conçu :

1. Rapport du trésorier pour la semaine finissant le 23.

2. Sont soumis à l'approbation du Conseil, les cautionnements des officiers suivants :

C. H. Kennedy, contrôleur, $50,000.
C. H. Schenck, trésorier, $50,000.
P. Farrell, travaux publics, $225,000.
C. Taylor Gauche, $225,000.

Aussi le cautionnement de M. Schenck comme trésorier du School Board, $10,000.

3. Communication de M. Carleton Hunt, avocat de la ville, qui soumet un compte final d'où il résulte qu'il a en main une somme de $867 74.

4. Pétition de J. A. Bane, qui demande le remboursement d'intérêts payés pour taxes.

5. Communication de M. Wm Atkinson et George relative au remorquage des immondices pour le mois d'avril. Ils demandent que ce document soit soumis au comité, pour les raisons par eux données.

Communication de M. D. A. Rose qui annonce en remerciant le conseil de l'avoir nommé secrétaire, qu'il entrera prochainement en fonctions.

Les diverses ordonnances sont renvoyées à huitaine afin que les membres du conseil aient le loisir d'en prendre connaissance.

Sont assermentés :

W. Campbell, sous-secrétaire du Conseil.

L. W. Brown, voyer.

E. A. O'Sullivan, avocat de la ville, et MM. Michel et Villetti, recorders de la 3me et 4me Cour.

M. Lonque soumet une proposition, dont le but est de renvoyer à plus tard l'adoption d'une résolution autorisant le maire à signer le contrat d'éclairage de la ville, à l'électricité.

Après une longue discussion, on décide, sur motion de M. Dickson, d'ordonner au maire de signer le contrat.

La Banque Louisiana est choisie par la ville pour recevoir ses dépôts.

Sont nommés assistants recorders :

Première cour—T. R. Adams.
Deuxième cour—C. de la Bretonne.
Troisième cour—P. Stoltz.
Quatrième cour—Remis à huitaine.
Cinquième cour—Frank Herbert.

Secrétaires des comités :

M. Behrinan, O. Treasevant, J. T. Moulin.

Le Maire est autorisé à demander au secrétaire de la Marine de donner au prochain croiseur le nom de *New Orleans*.

Le Conseil ajourne à huitaine.

Le nouveau Conseil.

Nous reproduisons, en la complétant, la liste des membres du nouveau Conseil de Ville :

Alex. Barras cinquième district municipal.
Jacob Boes, dixième district représentatif.
Wm J. Brand, quatrième district municipal.
John M. Clark, neuvième district représentatif.
J. T. Callahan, premier district municipal.
Peter B. Caulfield, cinquième district représentatif.
L. Cucolla, sixième district représentatif.
Louis O. Desforges, troisième district municipal.
Chas. A. Desporte, cinquième district représentatif.
Numa Dudousset, septième district représentatif.
Peter Doer, onzième district représentatif.
Chas. Dickson premier district représentatif.
George W. Foster, quinzième district représentatif.
Samuel Gautier, deuxième district municipal.
Samuel T. Gately, quatrième district représentatif.
Henry Harmeyer sixième et dix-septième district représentatif.
James J. Hanafy, troisième district représentatif.
Thos Haley, troisième district représentatif.
Irwin Jamison, deuxième district représentatif.
Wm J. Kane, troisième district représentatif.
Maurice Kenny, deuxième district représentatif.
Chas. Lonque, cinquième district représentatif.
Adam Lorch, troisième et quatorzième district représentatif.
Dan A. Mayer, dixième district représentatif.
L. B. Muro, septième district représentatif.
C. E. Morray sixième district municipal.
Chas. Neal, neuvième district représentatif.
Henry Pohlman, septième district municipal.
F. B. Thirlley huitième district représentatif.
Charles Wirth, deuxième district représentatif.

Une vilaine histoire. — Hier matin a comparu devant le juge Lancoin, un étranger venant de Georgie, Harry Dewar, qui est descendu à l'hôtel St-Charles.

Il s'est arrêté à 2 heures du matin pour ivresse et bruit de paix, au No 189 de la rue de la Douane.

Il a raconté qu'ayant été entraîné dans cette maison par un individu qu'il ne connaissait pas, quelqu'un ordonna des consommations qu'il voulut lui faire payer.

Comme il s'y refusait, on alla chercher la police et il fut emmené au poste par l'agent Baghi. Là, il fut enfermé dans une cellule en compagnie de deux ivrognes, et bientôt après, un individu vint lui demander comblen il paierait en mise en liberté. Il répondit $20, et l'inconnu s'éloigna pour revenir bientôt après lui annoncer que cette somme suffirait. Dewar donna $20 et fut relâché.

A l'opérateur, à qui il avait confié une somme de $800 au moins, il demanda $20 qui ne lui furent remis que contre un reçu de $40.

Il prétend qu'il n'était nullement ivre.

Le juge l'a condamné à $25 ou 30 jours et lui a dit qu'il pourrait obtenir le remboursement de l'amende en exposant les faits par lui racontés, devant le Bureau de Police, s'ils sont vrais.

L'opérateur Cubitt a été suspendu provisoirement et une accusation a été portée contre lui devant le Police Board. Il prétend être l'ami de Dewar et avoir à ce titre obtenu sa mise en liberté provisoire. Il dit que Dewar voulait l'emmener avec lui dans le haut de sa ville, mais qu'il a refusé et il ajoute qu'il a refusé aussi $20 qu'il lui offrait. Comme il insistait, il a fini par accepter $5. Il dit que les autres accusations sont fausses.

Les levées.—Les membres du Bureau des Ingénieurs d'Etat sont dispersés en ce moment sur les rives du fleuve, chacun dans la section dont il a le contrôle, afin de surveiller les progrès de la crue du Mississippi et de pouvoir agir promptement en cas de rupture des digues.

Bien que l'état des levées en général soit fort satisfaisant, ils ne sont pas en effet sans appréhension, car si les levées tiennent bon dans la partie supérieure du fleuve, il ne se produira pas, comme chaque année, un écoulement considérable qui soulage d'autant les levées du cours inférieur, et celles-ci auront à supporter une pression beaucoup plus forte. On espère qu'elles ont été suffisamment consolidées pour pouvoir résister. Néanmoins elles sont l'objet d'une surveillance constante et sur toute la ligne, on se prépare, surtout dans le voisinage du Bayou Lafourche.

Une petite crevasse s'est déclarée à la Pointe-à-la-Hache, mais elle a été immédiatement fermée. Hauteur du fleuve, 15 p. 8.

Deux crevasses se sont déclarées à douze milles en aval. La police a envoyé des hommes sur les lieux.

Chutes. — Giovanni Americus, qui hier soir à 6 heures, descendait d'un char, rue Clio près Liberté, est tombé et s'est démis l'épaule droite. Il a été transporté à l'hôpital dans une voiture d'ambulance.

—A 11:40 heures A. M., Bridget Green, âgée de 42 ans, demeurant au coin des rues Dauphine et Ste-Anne, est tombée au coin des rues Canal et Bourbon, et s'est blessée à la jambe droite. Elle a été transportée à l'hôpital dans une voiture d'ambulance.

Brûlée.—Les étudiants ont été appelés hier à 10:30 h. du matin, au No 40 de la rue Quatrième, pour donner leurs soins à Mme White qui avait été grièvement brûlée sur plusieurs parties du corps, par l'explosion d'un fourneau à pétrole.

Mise à coups de couteau.—Hier à 4 heures 45 de l'après-midi, un Maltai de 24 ans, nommé Vincent Scammitt, demeurant au No 71 de la rue Dumaine, a été très grièvement blessé d'un coup de couteau au-dessous de l'oreille gauche par un autre camelot maltais, Chas. Borgna, demeurant au coin des rues Royale et Esplanade.

Le blessé, dont l'état est très critique, a été transporté à l'Hôpital de Charité dans une voiture d'ambulance.

Borgna a été arrêté au No 71 de la rue Dumaine, par le caporal Boyard et l'agent Bergeron, qui l'ont déroué au poste du troisième gardiot sous une accusation de tentative de meurtre.

Le couteau, qui a été trouvé dans la cour du No 71 de la rue Dumaine, a été saisi comme pièce à conviction.

Coups de couteau.—Hier soir à 7 heures 30, S. Brown, un nègre demeurant au No 215 de la rue Liberté, a été grièvement blessé d'un coup de couteau au côté droit du dos, par un autre nègre nommé Bob Gingerbread, avec lequel il se trouvait, au coin des rues Franklin et Lafayette. Brown, qui est un "contractor", avait à partager une somme de $10 entre quatre nègres, parmi lesquels se trouvait Gray.

Il donna $2 50 à chacun, mais Gray n'étant pas satisfait de ce partage, tira un couteau de sa poche et en porta un coup au côté droit de la poitrine. Le blessé a été transporté à l'hôpital dans une voiture d'ambulance. La police s'est mis à la recherche de Gray qui s'est enfui du côté du Nouveau Bassin.

Sport.—La première partie de Base Ball de la seconde série entre le club de Montgomery et celui de la Nouvelle-Orléans, a eu lieu hier, devant une assez nombreuse assistance.

Les gens de Montgomery avaient comme *pitcher* Rehne ; ceux de notre ville, Stellberger, dont les plus experts du genre. Les débuts ont été brillants pour Montgomery et médiocres pour nos hommes. Ce n'est qu'au quatrième *inning* que les derniers sont parvenus à faire faire le tour du parallélogramme à un des leurs. Dès cet instant, les spectateurs découragés ont repris confiance et ont communiqué un peu de leur enthousiasme aux joueurs. Puis dame Chance a souri et les représentants de la ville du Croissant n'ont fait que gagner de l'avance sur leurs adversaires.

Au dernier *inning* nos boys avaient 8 *runs*, tandis que les Alabamiens n'en avaient que 2.

Aujourd'hui et demain se joueront les autres parties de la série. Jeudi soir, nos hommes entreprendront une tournée de quinze jours environ. Le télégraphe nous tiendra au courant de leurs succès ou in.....

Même faits.—Hier soir, à 4 h., John Lawlins qui habite rue du Canal No 503, furieux de ce que sa petite fille Pauline, âgée de 12 ans, ne voulait pas quitter le service de M. D. Shonhanson, s'est rendu chez celui-ci, et par une fenêtre a tiré trois coups de revolver sur l'enfant. Personne n'a été blessé. Lawlins a été arrêté.

L'AMMONIAQUE ET L'ALUN.

Comment on les découvre.

L'ammoniaque et l'alun sont les substances dont on se sert le plus pour adultérer les poudres à pâtisserie. Le rapport du gouvernement démontre qu'un grand nombre de poudres sur le marché contiennent l'une ou l'autre de ces drogues. L'ammoniaque est la plus en usage.

La consommation quotidienne d'un article de ce genre, un des poisons les plus pernicieux, est tout simplement criminelle. L'empoisonnement résultant par l'ammoniaque rend l'estomac malade et surtout affecte le teint. La présence de l'ammoniaque ou de l'alun dans une poudre se découvre aisément.

Pour l'Ammoniaque.

Mettez une pleine cuillerée à thé de poudre et une pleine cuillerée d'eau dans un verre froid. Si aucune effervescence (bouillonnement) ne se produit, condamnez la poudre et rendez-la qui vous l'a vendue.

Versez une demi-cuillerée à thé de poudre dans le couvercle d'un ferblanc et faites-la sécher ce que vous pouvez sur un feu ardent, flambez l'alcool, gaz ou charbons en braises. Après que le tout sera noirci jetez y un peu de vinaigre et sentez les vapeurs qui s'en dégageront. Les poudres d'alun donnent de l'hydrogène sulfuré que trahit une odeur nauséabonde.

La poudre dite : "Dr. Price's Cream Baking Powder" est reconnue par toutes les autorités comme ne contenant ni ammoniaque ni alun, aucune substance en un mot qui la falsifie.

LE DÉVOUEMENT D'UNE MÈRE.—Un train de marchandises, allant vers Bayonne, a déraillé récemment, vers midi, entre les stations d'Artix et de Dancinon, près Pau, la garde-barrière et son enfant. Voici dans quelles dramatiques circonstances s'est produit ce pénible événement.

Le jeune enfant, profitant de ce que sa mère était occupée au soins du ménage, avait ouvert la petite porte de la barrière, et était allé s'amuser sur la voie. Entendant le train arriver, la garde-barrière sort sur le seuil de la porte ; elle aperçoit son fils jouant sur les rails et séparé, par quelques mètres à peine, du train, qui approche à toute vapeur.

Sans souci du danger, elle pousse un cri et s'élance au secours de son enfant, mais il était trop tard. Tamponnée par une locomotive, elle est rejetée hors de la voie, tandis que le train, continuant sa course, passe sur le corps du malheureux gamin, qu'on retrouva, ensuite, horriblement mutilé.

On désespère de sauver la malheureuse mère.

SUISSE.—INSUFFISANCE DES LOIS CANTONALES DANS LES CAS DE CRIMES COMMIS AU MOYEN DE MATIÈRES EXPLOSIBLES.—L'UNION DES SOCIÉTÉS OUVRIÈRES.—Les lois cantonales étant absolument insuffisantes pour la répression des crimes commis au moyen de matières explosibles, M. Ruchonnet, conseiller fédéral chargé du département de la justice et de la police, a remis le texte de la loi fédérale contre les anarchistes, au procureur général de la Confédération, qui va étudier la question.

L'Union des sociétés ouvrières a décidé de fêter le 1er mai.

Les sociétés se formeront en cortège et se réuniront au temple, où les discours seront prononcés, en français, par M. Lafargue, en par M. Guesde, et, en allemand, par M. Vogelsanger, de Zurich.

Rapport de la situation de la Banque Nationale Mutuelle

A la Nouvelle-Orléans,

En l'Etat de la Louisiane, à la clôture des affaires, le 31 décembre 1891.

ACTIF.

Billets et bills escomptés.....	$496,601 03	$734,115 69
Prêts sur demandes.....	237,514 67	
Réserve des E. U. en garantie de la circulation.....		50,000 00
Autres bons et actions.....		120,100 00
Biens fonciers, meubles et installations.....		44,889 18
Dû par d'autres banques et banquiers.....	93,496 50	
Chèques sur la Compagnie.....	190,433 48	
Monnaie courante et Espèces.....	135,906 86	549,836 98
Fonds de réserption avec le trésorier des E.-U.....		2,250 00
		$1,501,191 77

PASSIF.

Fonds capital payé.....		$300,000 00
Fonds de surplus.....		90,000 00
Profits indivis.....		4,539 86
Circulation.....		44,100 00
Dividendes non payés.....	8563 00	
Dépôts individuels.....	750,760 04	
Dû à d'autres banques et banquiers	38,283 84	797,551 88
Billets et bills réescomptés.....		165,000 00
		$1,501,191 77

Par résolution du Bonrd, $10,000 00 des profits des six derniers mois ont été portés au compte de surplus.

JAS. J. TARLETON,
L. G. FALLON, Président. Caissier.
LLOYD E COLEMAN, Vice-Président.
1er janv.

Succession de John G. Dobbins.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans.—No 84,570 — Division B.—Attendu que Elizabeth Dobbins a présenté une pétition à la cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feu John G. Dobbins, décédé intestat ; avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déclarer, dans les dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la pétition.

Par ordre de la Cour.

E. A. LUMNIAIN,
19 avril—19 24 29 Greffier.

DÉPÊCHES TÉLÉGRAPHIQUES

TRANSMISES A L'ABEILLE

LES ANARCHISTES A PARIS.

L'explosion au Café Véry.

La population frappée de panique.

Où se demande où cela s'arrêtera.

Le procès Ravachol et autres.

Paris, 26 avril—On ne peut s'imaginer la consternation qui règne à Paris depuis l'explosion qui a eu lieu hier soir au Café Véry, coin du Boulevard Magenta et de la rue de Lancry. A vrai dire, la population est frappée de panique devant l'audace des anarchistes.

Le sentiment de terreur s'augmente de l'impuissance apparente de la police d'empêcher les anarchistes de commettre des outrages quand et où ils veulent.

Les anarchistes ont déjà causé deux explosions dans des conditions où l'on croyait que pareil fait serait une impossibilité—aux casernes Lobau et à Clichy—et cela malgré les gardes supplémentaires mis pour empêcher semblable tentative.

Les récentes perquisitions faites par la police dans les maisons occupées par des anarchistes, et l'arrestation de 200 personnes soupçonnées de comploter contre la paix publique, donnaient à supposer alors que les autorités étaient à même de contrecarrer les plans des anarchistes ; mais l'explosion qui a eu lieu, hier soir, au moment même où un agent de police se trouvait devant le café, a fait changer l'opinion à cet effet, et l'on peut même dire que tout sentiment de sécurité a disparu, que et la population ne sait plus à qui s'adresser pour obtenir protection.

Certainement il n'y a réellement aucune raison pour une panique aussi grande que celle qui existe actuellement, mais le malheur est que ces outrages de dynamite sont si fréquents, que les habitants de Paris en sont venus à perdre la raison, et à se dire quels sont ceux qui seront les prochaines victimes de la vengeance des anarchistes. Une cause existait pour le crime d'hier soir.

Mais avant d'allumer un cigarette il faut l'allumette sous la table au moment. Après que l'allumette est flambé, les deux individus allèrent rejoindre immédiatement leur troisième compagnon, qui était toujours à la porte, et ils se dirigèrent en toute hâte la rue de Lancry. Peu d'instants après, l'explosion avait lieu.

La théorie que l'explosion a été occasionnée de cette façon ne s'accorde pas avec les conclusions de l'enquête qui a été faite.

Les ingénieurs croient qu'une bombe a été placée sur le seuil du restaurant qui a une double porte, dont une est généralement ouverte et retenue contre le comptoir.

Le porquet à l'entrée de la porte est recouvert d'une plaque. La bombe, paraît-il, a été déposée à environ quatre pouces de cette plaque, à l'intérieur du restaurant.

Le propriétaire de l'hôtel situé audessus du restaurant, déclare qu'une demi heure avant l'explosion, deux hommes portant des habits de paysans et un sac lui demandèrent à leur louer une chambre. La mine des deux individus ayant paru suspecte, le propriétaire refuse de les recevoir.

Une cartouche de dynamite a été trouvée sous l'escalier dans une maison rue d'Enghien.

Le contenu de plusieurs petites bombes qui ont été trouvées chez plusieurs anarchistes a été analysé. On a déclaré que les dites bombes renfermaient un kilogramme de dynamite et un kilogramme de (nom illisible).

Paris, 26 avril—Le premier ministre Loubet a visité les personnes blessées par l'explosion d'hier soir et leur a donné l'assurance de l'aide du gouvernement.

Deux individus ont été arrêtés ajourd'hui.

Le Temps pensant que les ennemis de la République ne seront des tentatives faites par les anarchistes scinmer armes contre le gouvernement, demande à tous les républicains de se rallier autour du ministère.

La France écrit : "La population de Paris demande que la loi martiale soit proclamée."

La même feuille ajoute que cent visiteurs anglais ont quitté Paris aujourd'hui à cause des anarchistes.

LE PROCÈS DE RAVACHOL ET DE SES COMPLICES.

L'interrogatoire de Ravachol.

Son attitude.

Le réquisitoire de M. Quesnay de Beaurepaire.

Condamnation de Ravachol, servitude pénale à perpétuité.

Condamnation de Simon à la même peine.

Acquittement des autres accusés.

Paris, 26 avril—Le procès de Ravachol, Chas Achille, J. Beala alias Joseph Marius, Charles Ferdi, Chammartin et de Rosalie Soubère, a commencé aujourd'hui à la Cour d'Assises de la Seine, à 11 heures.

Des mesures ayant été faites par les amis de Ravachol de faire une tentative désespérée pour libérer le prisonnier, le nombre de personnes admises à la cour a été très restreint.

Les personnes connues de la cour seulement et vingt-deux témoins avaient la permission d'entrer à la cour.

Les principaux points du bill d'accusation ont déjà été envoyés dans ces dépêches il y quelques jours.

Les prisonniers sont accusés d'avoir causé l'explosion à la résidence du juge Benoit, au No 136 Boulevard St-Germain et à celle du procureur général Bulot, au coin des rues Clichy et Berlin.

Ils sont aussi accusés d'avoir essayé de faire sauter le bureau du commissaire de police à Clichy.

Le mobile d'association paraît le plus saillant des faits rapportant aux outrages commis par les prisonniers d'un geste dédaigneux, M. Beaurepaire, leur a dit :

"Le véritable nom de ces hommes est assassins et non anarchistes. Nous commes, par conséquent, en présence d'une affaire de droit commune".

Le principal désir de l'anarchiste, a-t-il ajouté, est de tuer tous ceux dont le devoir est de faire exécuter la loi.

Il a fait une allusion frappante aux robes rouges des magistrats français en disant que les juges sont comme les soldats, quand l'un est tué, un autre se présente pour pr